

République française

TARN

BUSQUE - COMMUNE

Séance du 20 mars 2026

Membres en exercice :

15

Date de la convocation: 16/03/2026

vingt mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Bertrand BOUYSSIE

Présents : 15

Présents : Bertrand BOUYSSIE, Cédric MILHAUD, Stéphane BOUSQUET, Emilie CARCENAC, Bruno SENRA, André VAISSIERE, Nathalie AURIOL, Yoann BERTHOUMIEUX, Brigitte BLANC, Angélique DOMINGUES-NUNES, Joan GARRIGUES, Laurence PAPAIX, Dominique PRIOU, Joëlle ROUYRE, Christelle SENRA

Votants: 15

Pour: 14

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 1

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Joëlle ROUYRE

Objet: ELECTION DU MAIRE - DE_2026_007

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur VAISSIERE André, le plus âgé des membres du conseil.

Sur convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue;

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Il vous est proposé de désigner Monsieur BOUYSSIE Bertrand pour assurer ces fonctions.

S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé

sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. BOUYSSIÉ Bertrand : 14 voix

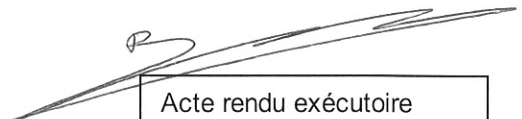
M. BOUYSSIÉ Bertrand a été proclamé maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire
Joëlle ROUYRE



Le Maire
Bertrand BOUYSSIÉ



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 23 / 03 / 2026
et publié ou notifié
le 24 / 03 / 2026